



LES COLLOQUES
CERISY

APPOSER SA MARQUE

*LE SCEAU ET SON USAGE
AUTOUR DE L'ESPACE ANGLO-NORMAND*



Centre culturel international de Cerisy-la-Salle – 4-8 juin 2013

Actes du colloque international

édités par Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL

publiés avec le concours de l'Office universitaire d'études normandes (université de Caen Normandie)

PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE



ÉDITIONS DU LÉOPARD D'OR

2022

Colloque de Cerisy
Centre culturel international de Cerisy-la-Salle
F 50210 Cerisy-la-Salle (Manche)
et Association des Amis de Pontigny-Cerisy
27, rue de Boulainvilliers
F 75016 Paris
www.ccic-cerisy.asso.fr

Colloque international
Apposer sa marque. Le sceau et son usage autour de l'espace anglo-normand
Centre culturel international de Cerisy-la-Salle
4-8 juin 2013

organisé par

le Centre Michel-de-Boüard – Centre de recherches archéologique et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM), UMR 6273 (CNRS / Université de Caen Normandie) – Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5
<http://www.unicaen.fr/craham/>

l'Office universitaire d'études normandes (OUEN) de l'université de Caen Normandie – Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH), SH 221, Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5
<http://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/ouen>

le centre de Sigillographie et d'Héraldique des Archives nationales – Centre d'Accueil et de Recherche des Archives nationales (CARAN), 11, rue des Quatre-Fils, F 75003 Paris
<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/web/guest/site-de-paris>

avec le soutien de

la Société française d'héraldique et de sigillographie (SFHS) – 60, rue des Francs-Bourgeois, F 75141, Paris cedex 03 – <http://sfhs-rfhs.fr/>

la Société d'histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France – Université de Caen Normandie, esplanade de la Paix, CS 14032, F 14032 Caen cedex 5

Actes édités par

Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL

et publiés avec le concours de

l'Office universitaire d'études normandes (OUEN)
de l'université de Caen Normandie

© Société française d'héraldique et de sigillographie
Revue française d'héraldique et de sigillographie – <http://sfhs-rfhs.fr>

© Éditions du Léopard d'Or – 8, rue du Couëdic, F 75014 Paris
<http://www.leopardor.fr> – leoparddor@gmail.fr – Tél. : 01 43 27 57 98 / 01 43 20 35 10

Édition imprimée : ISSN 1158-3355 / Édition électronique : ISSN 2606-3972

Dépôt légal 4^e trimestre 2022 (électronique) / 2^e trimestre 2023 (imprimée)
Imprimé par Nidiaci Grafiche, San Giminiano (SI), Italia

Pour citer la version numérique de cet article :
Rosário Morujão, « Sceau et pouvoir : l'usage du sceau par les rois du Portugal au Moyen Âge », dans *Apposer sa marque. Le sceau et son usage autour de l'espace anglo-normand*, éd. C. Maneuvrier, J.-L. Chassel et C. Blanc-Riehl, Paris, Société française d'héraldique et de sigillographie - Éditions du Léopard d'Or, 2022, p. 207-232 ; en ligne :
http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/cerisy2013/cerisy2013_morujao.pdf

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

par Christophe MANEUVRIER, Jean-Luc CHASSEL et Clément BLANC-RIEHL, p. V-VII

SCEAU ET PRATIQUES DE L'ÉCRIT EN NORMANDIE

*Apposer la marque de l'autorité :
les sceaux des juridictions laïques en Normandie (XIII^e-XV^e siècle)*

par Isabelle BRETTHAUER, p. 1-18

*Dire le sceau et l'acte de sceller dans les actes normands
(XII^e-début du XIII^e siècle)*

par Grégory COMBALBERT, p. 19-32

*Vexin normand et Vexin français :
une frontière politique peut-elle tracer une frontière sigillographique ?*

par Caroline SIMONET, p. 33-49

LES MONASTÈRES DE NORMANDIE ET DU VAL DE LOIRE : SCEAUX, CHARTRIERS ET CARTULAIRES

Les sceaux du chartrier de l'abbaye de Savigny, de 1112 à 1300

par Richard ALLEN, p. 51-74

*Les sceaux des abbés et du convent de la Trinité de Fécamp
jusqu'au début du XIV^e siècle*

par Michaël BLOCHE, p. 75-102

Sceaux et pratiques sigillaires des abbés normands (XII^e-XIII^e siècles)

par Christophe MAUDUIT (†), p. 103-124

*Transcrire sans dessiner les sceaux. Quel sens donner à cette démarche ?
(France de l'Ouest, XI^e-XIII^e siècle)*

par Chantal SENSÉBY, p. 125-145

IMAGE ROYALE ET IDENTITÉ DES ÉLITES, DE L'OCCIDENT À BYZANCE

*Usages pratiques et symboliques du sceau dans l'aristocratie anglo-normande
(XII^e-XIII^e siècles)*

par Maïté BILLORE, p. 147-175

L'usage des sceaux à Byzance d'après ceux des Francs au service de l'Empire

par Jean-Claude CHEYNET, p. 177-191

*Bullam meam plumbeam impono. Le scellement de plomb
dans le Midi de la France (XI^e-XIII^e siècles)*

par Laurent MACÉ, p. 193-205

Sceau et pouvoir : l'usage du sceau par les rois du Portugal au Moyen Âge

par Rosário MORUJÃO, p. 207-232

MATRICES ET EMPREINTES : MATIÈRES ET TECHNIQUES

La découverte de poils ou de cheveux humains dans les sceaux : valeurs symboliques des matériaux constitutifs des premiers sceaux royaux

par Marie-Adélaïde NIELEN et Agnès PRÉVOST, p. 233-244

Différenciation et rattachement. L'élaboration des sceaux des monastères normands et de leurs prieurés anglais au XII^e et XIII^e siècles

par Markus SPÄTH, p. 245-257

Le devenir post-mortem des sceaux médiévaux : le cas des matrices brisées

par Ambre VILAIN, p. 259-272

LA SIGILLOGRAPHIE : CONCEPTIONS, OUTILS ET MÉTHODES

L'inventaire numérique des sceaux de Champagne-Ardenne : méthode et premiers résultats

par Arnaud BAUDIN, p. 273-298

Sceaux normands ou sceaux de la Normandie : l'édition des sources sigillaires (1834-1911)

par Clément BLANC-RIEHL, p. 299-312

Les collections de matrices comme source de l'histoire du sceau

par Dominique DELGRANGE, p. 313-327

Abréviations usuelles et références bibliographiques, p. 329-340



Ont participé à cet ouvrage :

Richard ALLEN, docteur en Histoire, archiviste et chercheur à l'université d'Oxford (Magdalen College) ; Arnaud BAUDIN, docteur en Histoire, directeur adjoint des Archives et du Patrimoine du département de l'Aube ; Clément BLANC-RIEHL, historien de l'art, chargé d'études documentaires aux Archives nationales, responsable des collections sigillographiques ; Maïté BILLORÉ, maître de conférences à l'université Lyon III - Jean-Moulin ; Michaël BLOCHE, archiviste-paléographe, docteur en Histoire, directeur de la Mission de préfiguration des Archives nationales de la Principauté de Monaco ; Isabelle BRETTHAUER, docteure en Histoire, chargée d'études documentaires aux Archives nationales ; Jean-Luc CHASSEL, maître de conférences honoraire d'Histoire du droit à l'université Paris-Nanterre ; Jean-Claude CHEYNET, professeur émérite à l'université de la Sorbonne - Paris IV, directeur honoraire du Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance ; Grégory COMBALBERT, maître de conférences à l'université de Caen Normandie ; Dominique DELGRANGE, secrétaire général de la Société française d'héraldique et de sigillographie, membre de la Commission historique du Nord ; Laurent MACÉ, professeur à l'université Toulouse - Jean-Jaurès ; Christophe MANEUVRIER, maître de conférences à l'université Caen-Normandie ; Christophe MAUDUIT (†), doctorant en Histoire, université de Caen Normandie ; Rosário MORUJÃO, professeure à l'université de Coimbra ; Marie-Adélaïde NIELEN, archiviste-paléographe, docteure en Histoire, conservatrice en chef aux Archives nationales ; Agnès PRÉVOST, responsable de l'atelier de restauration et de moulage des sceaux aux Archives nationales ; Chantal SENSÉBY, maître de conférences à l'université d'Orléans ; Caroline SIMONET, professeure agrégée d'Histoire, docteure en Histoire ; Markus SPÄTH, professeur à l'université Justus-Liebig de Gießen ; Ambre VILAIN, maître de conférence à l'université de Nantes

Sceau et pouvoir : l'usage du sceau par les rois du Portugal au Moyen Âge

MARIA DO ROSÁRIO BARBOSA MORUJÃO

En dépit de l'existence au Portugal d'une tradition d'études de diplomatique royale, les sceaux des rois n'ont pas encore fait l'objet de travaux approfondis¹. Mise à part la publication par Caetano de Sousa, au XVIII^e siècle, dans son ouvrage dédié à l'histoire généalogique de la maison royale portugaise², de belles gravures reproduisant les sceaux des souverains jusqu'à son époque, personne n'a tenté de dresser un inventaire ou corpus des sceaux royaux. Si, dans le domaine de l'édition de sources, une grande partie des efforts s'est concentrée sur la publication de la documentation royale³, les éditeurs n'ont pas prêté une attention particulière aux sceaux, faisant seulement mention de leur existence lorsqu'il s'agit d'originaux, sans entrer davantage dans détails⁴. Le plus souvent, les reproductions de sceaux, comme d'ailleurs celles des monnaies, ne servent que d'illustrations⁵. De plus, la plupart des éditions d'actes royaux a porté sur les livres d'enregistrement de la chancellerie⁶ et non sur les originaux⁷. Les diplomates ont manifesté plus d'intérêt au formulaire des actes qu'à leurs procédés de validation⁸, bien qu'Avelino de Jesus da Costa ait publié un nombre important de sceaux royaux médiévaux dans son *Álbum de paleografia*

1. Sur la diplomatique au Portugal, voir M. H. Coelho, « A diplomática em Portugal. Caminhos mais antigos e mais recentes », dans Coelho *et alii* (éd.), *Estudos de diplomática portuguesa*, Lisboa, 2001, p. 13-40 ; Coelho, « Die Diplomatie in Portugal. Rückblick, Bilanz und aktuelle Fragen », *Archiv für Diplomatik*, t. 47-48, 2002, p. 379-410 ; J. Marques, « Rapport sur la situation de la diplomatique au Portugal. Bilan du XX^e siècle et son état en 2005 », *ibid.*, t. 52, 2006, p. 663-673 ; M. R. Morujão, « Working with medieval manuscripts and records : paleography, diplomatics, codicology and sigillography », dans J. Mattoso (dir.) *The historiography of medieval Portugal (c. 1950-2010)*, Lisboa, 2012, p. 45-65.

2. A. Caetano de Sousa, *História genealógica da Casa real portuguesa* (Lisboa, 1735-1749, 13 vol.), n^{lle} éd. revue par M. Almeida et C. Pegado, Coimbra, 1947, t. 4, p. 3-86.

3. S. A. Gomes, « The editions of archival sources and documents », dans *The historiography of medieval Portugal* (cité *supra*, n. 1), p. 25-43.

4. C'est le cas de R. Azevedo (dir.), *Documentos medievais portugueses. Documentos régios*, Lisboa 2 vol., 1958-1962, et de R. Azevedo, A. Costa, M. Pereira (éd.), *Documentos de D. Sancho I (1174-1211)*, vol. 1, Coimbra, 1979.

5. On le voit bien dans quelques-unes des plus récentes histoires du Portugal, comme J. Mattoso (dir.), *História de Portugal*, Rio de Mouro, 2007, t. 3-4, et dans la collection de biographies des rois et des reines du Portugal publiée chez le même éditeur (Círculo de Leitores), que nous citerons au long de ce travail.

6. Éditions déjà parues des livres d'enregistrement de la chancellerie de la première dynastie, par ordre chronologique des rois : L. Ventura et A. R. Oliveira (éd.), *Chancelaria de D. Afonso III*, Coimbra, 3 vol., 2006-2010 ; B. Nogueira (éd.), *Livro das lezírias d'el-rei Dom Dinis*, Lisboa, 2003 ; R. Marreiros (éd.), *Chancelaria de D. Dinis : livro II*, et *livro III* Coimbra, 2012 et 2019 ; A. H. de Oliveira Marques (éd.), *Chancelarias portuguesas : D. Afonso IV*, Lisboa, 3 vol., 1990-1992 ; du même, *Chancelaria de D. Pedro I : 1357-1367*, 1984.

7. Les actes originaux des comtes portugais et d'Alphonse I^{er}, Sanche I^{er}, Sanche II et Ferdinand I^{er} ont été publiés dans R. Azevedo (dir.), *Documentos medievais portugueses. Documentos régios*. Vol. 1 : *Documentos dos condes portucalenses e de D. Afonso Henriques. A.D. 1095-1195*, Lisboa, 1958-1962, t. 1 et 2 ; S. Bernardino, *Sancius Secundus Rex Portugalensis : a chancelaria de D. Sancho II (1223-1248)*, mémoire de maîtrise, histoire du Moyen Âge, Coimbra, 2003 (dactyl.) ; J. Neves, A « Formosa » chancelaria : estudo dos originais da chancelaria de D. Fernando (1367-1383), mémoire de maîtrise, histoire du Moyen Âge, Coimbra, 2005 (dactyl.).

8. Sur la diplomatique royale, voir les études de R. Azevedo : « A chancelaria régia portuguesa nos séculos XII-XIII : linhas gerais da sua evolução », *Revista da Universidade de Coimbra*, t. 14, 1940, p. 31-80 ; « Primórdios da chancelaria de D. Afonso Henriques », *Revista portuguesa de História*, t. 1, 1941, p. 161-166 ; « Diplomática de Afonso Henriques (1128-1185) », dans *Documentos medievais portugueses. Documentos régios...*, t. 1, p. LXI-CVI ; « O livro de registo da chancelaria de Afonso II de Portugal : 1217-1221 », *Anuario de estudios medievales*, t. 4, 1967, p. 35-63. Voir aussi : Bernardino, *Sancius Secundus* (cité *supra*, n. 7) ; A. J. Costa, « La chancellerie royale portugaise jusqu'au milieu du XIII^e siècle », dans *Estudos de cronologia, diplomática, paleografia e histórico-linguísticos*, Porto, 1992, p. 135-166 ; S. A. Gomes, « Fida memoriae custos est scriptura. As 'arengas de memória' na documentação régia portuguesa nos séculos XII e XIII », *Revista de história das ideias*, t. 22, 2001, p. 9-49 ; J. Neves, A « formosa » chancelaria

e diplomática portuguesas et que son étude sur la chancellerie des premiers rois portugais en fasse mention⁹. Les héraldistes, quant à eux, se sont intéressés davantage à l'origine, à la signification et à l'évolution des armoiries portugaises¹⁰ ; ainsi le marquis d'Abrantes, auteur du seul essai de catalogue sigillographique organisé jusqu'au présent, n'inclue pas dans son recueil les sceaux des rois¹¹. L'*Esfragística medieval portuguesa* du comte de Tovar, publiée dans les années 1930¹², constitue une exception mais se consacre principalement aux sceaux des quatre premiers rois, c'est-à-dire jusqu'à 1248. Il reste donc un vaste champ à défricher, aussi n'est-il pas question de livrer ici une étude définitive sur le sujet mais une première approche concernant la première dynastie portugaise, laquelle dura à peu près deux siècles et demi, de 1128 à 1383 (voir le tableau *in fine*).

1. Les sources

Nos sources relèvent principalement de trois grands types :

- Les sources secondaires, c'est-à-dire, les ouvrages qui étudient ou publient des sceaux royaux ou, tout au moins, les mentionnent et les décrivent¹³.
- Les éditions de documents royaux¹⁴. Toutefois, pour quatre des règnes considérés¹⁵, les seules sources publiées sont des registres de chancellerie qui non seulement ne recueillent pas toutes les chartes produites¹⁶, mais aussi ne décrivent pas en général les procédés d'authentification ; même les formules de corroboration ne mentionnent pas obligatoirement l'apposition des sceaux ni, quand elles le font, ne nous disent quels matériaux et quelles matrices furent utilisés pour le scellement.
- Enfin, et ce sont les plus importantes, les sources primaires. Une étude systématique des sceaux royaux portugais du Moyen Âge exige encore un travail de longue haleine, pour recueillir l'ensemble des chartes originales aussi bien que des empreintes de sceaux détachées pour lesquelles, malheureusement, il n'existe pas non plus d'inventaire.

Dans la présente étude, je n'ai pris en compte que les actes royaux conservés dans les fonds d'archives de la cathédrale de Coimbra¹⁷, soit 150 actes environ. Cet échantillon, et ce que je connais

(cité *supra*, n. 7) ; I. Pereira *et alii*, « Diplomatie royale portugaise : Alphonse IV (1325-1357) », dans J. Marques (éd.), *Diplomatie royale du Moyen Âge : XIII^e-XIV^e siècles* [Actes de colloque], Porto, 1996, p. 133-161 ; M. J. Santos, « O teor diplomático em documentos régios do séc. XII », dans *Actas das II Jornadas luso-espanholas de história medieval*, t. 4, Porto, 1990, p. 3-25, et « A chancelaria de D. Afonso II (1211-1223) », dans *Ler e compreender a escrita na Idade Média*, Lisboa, 2000, p. 11-57.

9. A. J. Costa, *Álbum de paleografia e diplomática portuguesas. Estampas*, 6^e éd., Coimbra, 1997, et « La chancellerie royale » (cité à la note précédente), p. 163-164.

10. Principaux travaux dédiés aux armoiries du Portugal : A. Vasconcelos, « O escudo nacional português », *Lusitânia*, t. 1, 1924, p. 171-185 et 321-337 ; A. Mattos, *Evolução histórica das armas nacionais portuguesas*, Porto, 1939 ; H. Pinoteau, « Un difficile problème, celui de l'origine des armes de Portugal », dans *XV Congreso internacional de las ciencias genealógica y heráldica*, Madrid, 1983, t. 3, p. 327-356 ; du même, « Nouvelles recherches sur les origines des armes de Portugal », dans *Genealogia & Heráldica. Actas do 17^o Congresso das ciencias genealógica e heráldica*, vol. *Heráldica*, Lisboa, 1989, p. 421-442, et « Le ciel dans la symbolique capétienne au XII^e siècle : les solutions française et portugaise », dans J. Cocheyras (éd.), *De l'aventure épique à l'aventure romanesque. Mélanges offerts à André de Mandach...*, Berne, 1997, p. 136-144 ; L. Távora (marquês de Abrantes), « Apontamentos de armaria medieval portuguesa, VII : Da origem das armas de Portugal (à guisa de recensão) », *Armas e troféus*, 5^e série, t. 3-4, 1982-1983, p. 49-97 ; J. Lima, *Armas de Portugal : origem, evolução, significado*, Lisboa, 1998 ; M. Seixas, « El simbolismo del territorio en la heráldica regia portuguesa. En torno a las armas del Reino Unido de Portugal, Brasil y Algarves », *Emblemata*, t. 16, 2010, p. 285-329.

11. L. Távora (marquês de Abrantes), *O estudo da sigilografia medieval portuguesa*, Lisboa, 1983.

12. P. Lemos (conde de Tovar), *Esfragística medieval portuguesa*, Lisboa, 1937.

13. Ces sources secondaires, qui ne se trouvent pas seulement dans les ouvrages cités *supra*, note 8, seront indiquées ci-dessous, dans l'ordre de notre développement.

14. Voir *supra*, n. 6 et 7. Notons que la documentation du roi Alphonse II, bien qu'étudiée, n'a pas encore fait l'objet d'une édition, ni de ses originaux - les plus anciens du royaume portugais - ni des enregistrements en chancellerie.

15. Alphonse III, Denis (3 seulement des 6 livres existants ont déjà été publiés), Alphonse IV et Pierre I^{er} (*supra*, n. 6).

16. M. H. Coelho et A. C. Homem, « Origines et évolution du registre de la chancellerie royale portugaise (XIII^e-XV^e siècles) », *Revista da Faculdade de Letras [Porto]. História*, t. 12, 1995, p. 47-64.

17. Conservés pour la plupart dans l'Arquivo Nacional Torre do Tombo (dorénavant ANTT), Sé de Coimbra, 1^a incorporação, Documentos régios, maços 1-2 et 2^a incorporação, intégrés dans de nombreuses liasses. Leur édition est un des projets que j'espère pouvoir mener à bout dans un futur très proche.

d'autres fonds d'archives, tend à montrer qu'une grande partie des sceaux, peut-être même la majorité, a disparu et que la plupart de ceux qui ont survécu sont en mauvais état¹⁸.

2. Les sceaux royaux au Portugal : le contexte

Le Portugal, royaume né au XII^e siècle dans la région la plus occidentale de l'Europe, se trouvait éloigné, mais pas du tout isolé du reste de l'Occident chrétien¹⁹. Les origines familiales du premier roi, Alphonse I^{er} (1128-1185), remontent aux ducs capétiens de Bourgogne, son père étant Henri de Bourgogne, fils cadet d'Henri le Damoiseau, lui-même fils du duc Robert I^{er} et petit-fils du roi de France Robert II le Pieux²⁰.

Henri arriva dans la Péninsule ibérique à l'époque des « croisades françaises » de la fin du XI^e siècle, quand beaucoup de chevaliers de la France actuelle traversèrent les Pyrénées à la recherche de succès militaire et de fortune, séduits aussi par le pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle²¹. On a déjà comparé la Péninsule de l'époque au *Far West* américain²² : terre dure mais pleine de promesses, où les gens de tous niveaux sociaux pourraient trouver leur place et commencer une nouvelle vie. Ce fut le cas du jeune Henri, qui participa certainement à l'expédition militaire organisée par son frère le duc et appuyée par saint-Hugues de Cluny²³. Grâce à ses hauts faits militaires et à l'appui de sa tante Constance de Bourgogne, femme d'Alphonse VI de Léon et Castille (1065-1109), Henri resta à leur cour, épousa la fille naturelle du roi, Thérèse, et reçut le gouvernement du comté du Portugal, situé au sud de la Galice, faisant frontière avec les musulmans. C'est ce territoire que son fils Alphonse – après avoir pris le pouvoir en 1128, soutenu par plusieurs familles portugaises et se révoltant contre sa mère et les nobles de Galice qu'elle favorisait – réussit à se soustraire à l'hégémonie de Léon et Castille et à transformer son comté en royaume indépendant, finalement reconnu comme tel par Alphonse VII (1135-1157) en 1143 et par la papauté en 1179²⁴.

La présence française se fit sentir fortement aussi au niveau ecclésiastique, surtout depuis l'entrée dans la Péninsule des moines clunisiens, dont la règle, peu à peu, se substitua à celles développées en Hispanie pendant le haut Moyen Âge et sous la domination musulmane, et que Rome, en pleine réforme grégorienne, ne voyait pas d'un bon œil²⁵. La plupart des évêques péninsulaires fut choisie parmi ces moines français. Mais le Portugal connut aussi un évêque

18. Des chiffres déjà connus pour l'ensemble des sceaux qui existaient dans les fonds de la cathédrale de Coimbra jusqu'en 1318 signalent la perte de plus de la moitié des empreintes (M. R. Morujão *et alii*, « The Portuguese sigillographic heritage : SIGILLVM, a new research project on a remarkable and mostly neglected heritage », dans R. Amoêda *et alii*, *Heritage 2014 - Proceedings of the 4th international conference on heritage and sustainable development*, Barcelos, 2014, p. 583-590). La documentation entre 1200 et 1320 concernant le monastère de Sainte-Croix de Coimbra ne conserve pas plus de 12% de ses sceaux (S. A. Gomes, *In limine conscriptionis. Documentos, chancelaria e cultura no mosteiro de Santa Cruz de Coimbra: séculos XII a XIV*, Viseu, 2007, p. 913-914).

19. Sur l'histoire de la formation et l'indépendance du Portugal, voir les synthèses présentées par J. Mattoso (dir.), *História de Portugal* (cité *supra*, n. 5) t. 2-3 ; J. Serrão et A. H. Oliveira Marques (dir.), *Nova História de Portugal*, Lisboa, 1996, t. 3 ; B. Sousa, « Do condado portugalense à monarquia portuguesa (séculos XI-XII) », dans R. Ramos (éd.), *História de Portugal*, Lisboa, 2009, p. 17-47. Nous renvoyons à ces mêmes ouvrages pour mieux connaître les principales lignes d'action de chacun des rois, sans toutefois les indiquer pour ne pas trop charger les notes.

20. L. Amaral et M. Barroca, *A condessa-rainha : Teresa*, Rio de Mouro, 2012, p. 25-44 et 388-389 (schéma généalogique).

21. Amaral et Barroca, *ibid.*, p. 15-24 ; M. Defourneaux, *Les Français en Espagne aux XI^e et XII^e siècles*, Paris, 1949.

22. Voir, par exemple J. Mattoso, *Almada no tempo de D. Sancho I*, Almada, 1991, p. 21.

23. Amaral et Barroca, *A condessa-rainha*, *ibid.*, p. 23.

24. Voir bibliographie indiquée *supra*, n. 19, et J. Mattoso, *D. Afonso Henriques*, Rio de Mouro, 2006.

25. Sur le rôle joué par les moines clunisiens dans l'inclusion de la péninsule ibérique au sein de la chrétienté de la réforme grégorienne : Defourneaux, *Les Français en Espagne* (cité *supra*, n. 21), p. 17-47 ; J. Faci Lacasta, « La reforma gregoriana en Castilla y León », dans R. García-Villoslada (dir.), *Historia de la Iglesia en España*, Madrid, 1982, t. 2-1, p. 262-275. Pour approfondir le sujet, surtout en ce qui concerne spécifiquement le Portugal, voir A. García y García, « La reforma gregoriana en la archidiócesis de Braga », dans *IX Centenário da dedicação da Sé de Braga. Congresso internacional. Actas*, 1990, t. 1, p. 763-779 ; J. Mattoso, *Le monachisme ibérique et Cluny. Les monastères du diocèse de Porto de l'an mille à 1200*, Louvain, 1968 ; du même, « O monaquismo ibérico e Cluny », dans *Obras completas*, t. 9 : *Religião e cultura na Idade Média portuguesa*, Rio de Mouro, 2002, p. 35-45, et « A introdução da regra de S. Bento na Península Ibérica », *ibid.*, p. 45-55 ; M. R. Morujão, *A sé de Coimbra : a instituição e a chancelaria (1080-1318)*, Lisboa, 2010, p. 39-50.

d'origine anglaise, Gilbert de Hastings, un des croisés qui participèrent à la conquête de Lisbonne en 1147, dont la présence laissa des traces dans l'organisation du chapitre et dans la liturgie de la cathédrale de cette ville²⁶.

Ce nouveau royaume se trouva donc, dès ses débuts, intégré au sein de la chrétienté occidentale. Les alliances matrimoniales renforcèrent la pénétration des influences culturelles venues des régions plus centrales de l'Europe qui, par l'éloignement, pouvaient parfois gagner le Portugal avec quelque retard.

Ce fut le cas de l'introduction du sceau dans la validation des actes qui, avec un décalage chronologique relatif, connu dans le royaume le même parcours qu'ailleurs : le milieu épiscopal fut le premier à adopter cette pratique à partir des années 1140, grâce à des prélats ayant des liens étroits avec la France et l'Angleterre ; la royauté suivit l'exemple un peu plus tard, à partir des dernières décennies du XII^e siècle²⁷.

Nous pouvons distinguer deux périodes en ce qui concerne l'usage des sceaux pendant la première dynastie portugaise. La première est celle de son introduction et de sa diffusion. Elle nous mène à deux questions de grande importance : celle de savoir si Alphonse I^{er} posséda un sceau ; celle aussi de la singularité sigillographique des rois portugais qui, n'ayant jamais adopté le type de majesté, ont d'abord conféré une primauté à l'héraldique et, durant cette période, ont fait exclusivement usage d'un sceau scutiforme (en écu « normand », en amande ou en toupie).

La seconde période commence avec l'ascension au trône d'Alphonse III (1248). Elle se caractérise par des nouveautés dans les pratiques sigillaires de la royauté portugaise. On voit apparaître alors, pour la première fois, un sceau équestre, rond et de grandes dimensions, qui a coexisté avec le sceau de cire en forme d'écu et avec une bulle de plomb circulaire. Ces trois sceaux continueront à exister sous les rois suivants, jusqu'à la fin du règne de Ferdinand I^{er} (1367-1383), le sceau équestre disparaissant ensuite avec l'avènement d'une nouvelle dynastie.

3. L'introduction du sceau dans la chancellerie royale sous Alphonse I^{er}

Le roi **Alphonse I^{er}** (ou Alphonse Henri, 1128-1185) est devenu au fil des siècles un personnage mythique, transformé en héros fondateur, qu'on a même voulu faire canoniser à l'Époque moderne. Il est très difficile, comme l'avoue son plus récent biographe²⁸, de distinguer les légendes et les faits historiques qui le concernent, et ce mélange a contaminé les sources dont nous disposons.

La tradition prétend qu'il utilisa le sceau, à l'instar de ses cousins Alphonse VII de Léon et Castille (1135-1157) et Ferdinand II de Léon (1157-1188)²⁹. Mais, en fait, nous ne connaissons aucun sceau lui ayant indubitablement appartenu³⁰. La corroboration de ses chartes ne fait pas mention de scellage, ce qui toutefois ne prouve rien puisque l'habitude d'annoncer la présence du sceau ne débute qu'au XIII^e siècle, sans jamais devenir pour autant obligatoire. Cependant, les actes déjà évoqués comme preuve du scellage pratiqué dans sa chancellerie (cette dernière étant encore peu organisée puisque beaucoup d'actes sont élaborés par les impétrants³¹) ne résistent pas à une critique approfondie qui montre qu'il s'agit de faux, de copies ou encore d'originaux auxquels

26. Voir M. J. Branco, « Reis, bispos e cabidos : a diocese de Lisboa durante o primeiro século da sua restauração », *Lusitania Sacra*, t. 10, 1998, p. 55-94.

27. M. R. Morujão, « A sigilografia portuguesa em tempos de Afonso Henriques », *Medievalista*, n°11, Janeiro-Junho 2012 (revue en ligne : <http://www2.fcsh.unl.pt/iem/medievalista/MEDIEVALISTA11/morujao1103.html>).

28. Mattoso, *D. Afonso Henriques* (cité *supra*, n. 24), p. 9-15.

29. Voir T. Ruiz, « L'image du pouvoir à travers les sceaux de la monarchie castillane », dans *Génesis medieval del Estado moderno : Castilla y Navarra (1250-1370)*, Valladolid, 1987, p. 217-227 ; F. Menéndez Pidal, « Los sellos de Alfonso VII », dans J. Soto Rábanos (éd.), *Pensamiento medieval hispano. Homenaje a Horacio Santiago-Otero*, Zamora, 1998 (Diputación de Zamora), t. 1, p. 99-116 ; du même, « Los sellos en los reinos de León y Castilla durante los siglos X al XIII », dans A. Riesco Terrero (éd.), *I Jornadas de documentación jurídico-administrativa, económico-financiera y judicial del reino castellano-leonés (siglos X-XIII)*, Madrid, 2002, p. 245-282 ; M. T. Carrasco Lazareno, « El sello real en Castilla: tipos y usos del sellado en la legislación y en la práctica documental (siglos XII al XV) », dans J. Galende Díaz (éd.), *De sellos y blasones : miscelánea científica*, Madrid, 2012, p. 83-98.

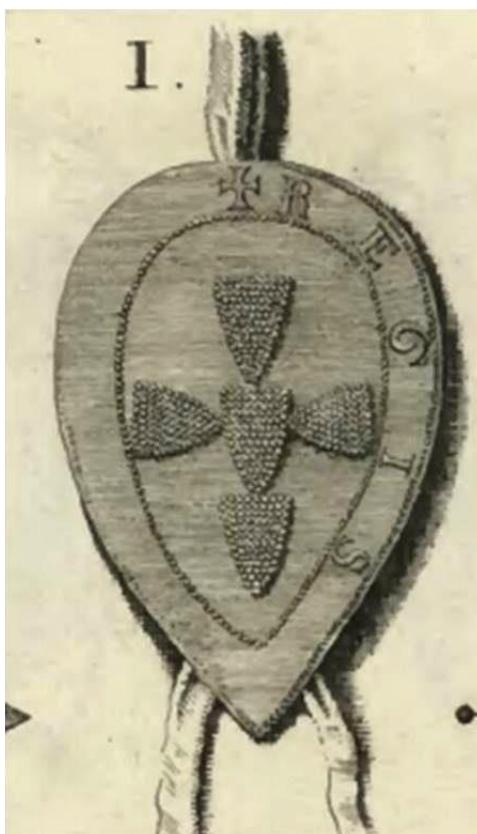
30. Morujão, « A sigilografia portuguesa » (cité *supra*, n. 27), p. 15-18.

31. Costa, « La chancellerie royale » (cité *supra*, n. 8), p. 142-145.

un sceau fut ajouté plus tard, lorsque le formalisme du scellage fut jugé indispensable à la validation des chartes³².

Les difficultés augmentent encore à cause de la disparition d'un très grand nombre d'originaux, délibérément détruits après avoir été confirmés par Alphonse II (1211-1223) dans les premières décennies du XIII^e siècle. Des 55 actes octroyés par son grand-père et confirmés par ce roi, aucun n'a survécu en original³³, et les confirmations, bien qu'elles copient intégralement le texte original, ne mentionnent jamais le mode de validation initial.

Depuis sa publication au XVIII^e siècle par Caetano de Sousa, le dessin d'un sceau de cire attribué à Alphonse I^{er} a été plusieurs fois reproduit³⁴ (fig. 1). Le document auquel il est attaché existe encore, mais on sait maintenant qu'il s'agit d'une copie du temps d'Alphonse II, qui porte donc le sceau en cire de ce dernier³⁵.



I. Sceau attribué à Alphonse I^{er} († 1185)

Dessin d'A. Caetano de Sousa, *História genealógica da Casa real portuguesa*, t. 4, Lisboa, 1738, fig. 1

C'est une autre charte, octroyée non pas par le roi mais par l'évêque de Coimbra, relative à l'exemption de juridiction épiscopale de l'important monastère de Sainte-Croix de la même ville et datée de 1162, qui constitue à mon avis la preuve la plus fiable de l'utilisation effective d'un sceau par Alphonse I^{er}³⁶. Cette exemption engendra beaucoup de problèmes ; des enquêtes furent diligentées, et certains témoignages déclarèrent à cette occasion qu'un des exemplaires du diplôme

32. S. A. Gomes, *Introdução à sigilografia portuguesa. Guia de estudo*, Coimbra, 2008, p. 88-90 ; Morujão, « A sigilografia portuguesa » (cité *supra*, n. 27), p. 16-18.

33. Santos, « A chancelaria de D. Afonso II » (cité *supra*, n. 8), p. 28.

34. A. Caetano de Sousa, *História genealógica da Casa real portuguesa* (cité *supra*, n. 2), t. 4, Lisboa, 1738, fig. 1. Reproduction notamment dans Costa, « La chancellerie royale » (cité *supra*, n. 8), pl. V, n° 1.

35. Son caractère de copie a été prouvé par R. Azevedo, *Documentos medievais portugueses. Documentos régios*, t. 1, n° 200. Voir aussi Gomes, *Introdução à sigilografia* (cité *supra*, n. 32), p. 90, et Morujão, « A sigilografia portuguesa » (cité *supra*, n. 27), p. 16.

36. Morujão, « A sigilografia portuguesa », *ibid.*, p. 17-18.

avait reçu le sceau du roi³⁷. Comme ces enquêtes furent menées du vivant d'Alphonse I^{er}, et qu'il eût été facile de démontrer alors la fausseté de telles déclarations, il me semble que l'on peut admettre comme vraie la tradition selon laquelle Alphonse I^{er} posséda un sceau.

Cette charte et son scellage par le roi ayant été produits entre 1162 et 1176³⁸, c'est vraisemblablement pendant ce laps de temps que l'utilisation du sceau a pu s'implanter dans la chancellerie royale. En 1162, le chancelier était un archidiacre de Braga, remplacé à partir de 1169 par un chanoine de la même cathédrale, où l'usage du sceau fut introduit dans les années 1140³⁹. Ce moment est marqué par un progrès de l'organisation de la chancellerie royale : le roi réside davantage à Coimbra et confie l'écriture de ses chartes aux scribes des deux grandes institutions religieuses de la ville, le monastère de Sainte-Croix et la cathédrale⁴⁰. La première ne scellait pas encore ses chartes⁴¹, mais la deuxième le faisait déjà⁴², ce qui me conduit à penser que les pratiques des deux cathédrales, celle de Coimbra et aussi celle de Braga – où les sceaux existaient déjà et où l'influence de la chancellerie pontificale se faisait sentir⁴³ –, ont pu servir de modèle à la royauté.

De plus, Julião Pais, le chancelier d'Alphonse I^{er} pendant les dernières années de son règne, continua ses fonctions après sa mort en 1185, au service du nouveau roi, Sanche I^{er} (1185-1211)⁴⁴. Celui-ci fit usage du sceau dès le début de son règne⁴⁵, ce qui contribue à affermir l'idée que cette pratique, héritée du temps de son père, a été seulement poursuivie et amplifiée par Sanche I^{er}.

4. La spécificité du sceau royal portugais

Il semble donc très probable qu'Alphonse I^{er} a possédé un sceau et qu'on lui doit la spécificité sigillaire de la monarchie portugaise : le sceau héraldique, biface, à la forme d'écu « normand », qui deviendra rond à partir du milieu du XIII^e siècle quand il fut imprimé sur plomb, et dont l'écu aux cinq écussons en croix chargés de besants a traversé les siècles, continuant aujourd'hui encore d'orner le cœur des armoiries portugaises⁴⁶. Les châteaux en bordure furent ajoutés au milieu du XIII^e siècle, comme nous verrons, et la sphère armillaire, devise du roi Manuel I^{er} (1495-1521), fut intégrée aux armes nationales à partir de la fin du XV^e siècle.

De nombreuses hypothèses ont été émises pour tenter de justifier l'originalité du sceau royal portugais. On a ainsi suggéré que le Portugal aurait été perçu à l'origine comme un royaume de seconde catégorie subordonné à l'autorité de l'empereur hispanique⁴⁷, mais ceci ne pourrait être vrai que pour le temps d'Alphonse VII de Léon et Castille (1126-1157), l'idée d'empire hispanique ayant ensuite disparu tandis que le sceau portugais, au contraire, s'est maintenu. D'autres auteurs ont

37. R. Azevedo, *Documentos falsos de Santa Cruz de Coimbra (séculos XII e XIII)*, Lisboa, 1935, p. 24-29 ; A. Martins, *O mosteiro de Santa Cruz de Coimbra na Idade Média*, Lisboa, 2003 (Centro de História), p. 284-292 ; Gomes, *In limine conscriptionis* (cité *supra*, n. 18), p. 847-955 ; Morujão, *A sé de Coimbra* (cité *supra*, n. 26), p. 638, et « A sigilografia portuguesa » (cité *supra*, n. 27), p. 17-18.

38. Ce sont les dates limites de l'épiscopat de l'évêque Michel Salomon qui a octroyé la charte en question : Morujão, *A sé de Coimbra* (cité *supra*, n. 25), p. 107-112.

39. Sur les chancelleries du premier roi portugais, voir Costa, « La chancellerie » (cité *supra*, n. 8), p. 142-145, 148-150 ; au sujet de l'introduction du sceau dans le diocèse de Braga, Morujão, « A sigilografia portuguesa » (cité *supra*, n. 27), p. 8-9, et, avec A. Saraiva, « O selo como símbolo e representação do poder no mundo das catedrais », dans A. Saraiva et M. R. Morujão (éd.), *O clero secular medieval e as suas catedrais : novas perspectivas e abordagens*, Lisboa, 2014, p. 205-264.

40. Costa, « La chancellerie royale » (cité *supra*, n. 8), p. 144-145.

41. Gomes, *In limine conscriptionis* (cité *supra*, n. 18), p. 843-913.

42. Morujão, *A sé de Coimbra* (cité *supra*, n. 25), p. 637-640.

43. Sur l'influence des pratiques pontificales sur la documentation portugaise, voir J. Marques, « L'influence des bulles papales sur les actes portugais au Moyen Âge », dans P. Herde et H. Jakobs (éd.), *Papsturkunden und europäischen Urkundenwesen. Studien zu ihrer formalen und rechtlichen Kohärenz vom 11. bis 15. Jahrhundert*, Köln, 1999, p. 271-305, et M. C. Cunha, « Traces de la documentation pontificale dans les documents épiscopaux de Braga (1071-1244) », *ibid.*, p. 259-269.

44. Costa, « La chancellerie royale » (cité *supra*, n. 8), p. 144-146, 148-150. Sur ce chancelier, qui a maintenu la direction de la chancellerie royale jusqu'à sa mort en 1215, voir M. J. Branco, *Poder real e eclesiástico. A evolução do conceito de soberania régia e a sua relação com a praxis política de Sancho I e Afonso II*, thèse de doctorat, histoire du Moyen Âge, Lisboa, 1999 (dactyl.), t. 1, p. 206-221.

45. Costa, « La chancellerie royale » (cité *supra*, n. 8), p. 145-146 ; *Documentos de D. Sancho I*, n° 8, le plus ancien original connu de ce roi.

46. Sur les armoiries portugaises et leur évolution, voir la bibliographie présentée *supra*, n. 10.

47. Au sujet de l'empire hispanique médiéval, voir H. Sirantoine, « *Imperator Hispaniae* ». *Les idéologies impériales dans le royaume de León (IX^e-XII^e siècles)*, Madrid, 2012.

pensé que l'on aurait préféré le symbole abstrait de l'héraldique à l'effigie personnelle des rois⁴⁸, mais comment expliquer cette exception portugaise alors que, dans le reste de l'Europe – notamment en France, royaume auquel le Portugal était tellement lié –, l'image royale figurant sur les sceaux est le « type de majesté », accompagné de ses attributs ?

À mon avis, la raison de cette singularité doit être recherchée dans la signification même du sceau : ce ne sont pas seulement les armoiries royales qui y sont représentées mais le bouclier personnel d'Alphonse I^{er}, celui qu'il portait au combat et sur lequel il fut hissé par ses compagnons d'armes pour être proclamé roi. Des études récentes ont en effet mis en valeur un extrait d'une chronique racontant comment le jeune prince fut hissé comme roi peu avant la bataille d'Ourique, lors de laquelle les Portugais, bien que moins nombreux, vainquirent les musulmans⁴⁹. Nous n'avons que très peu de certitudes sur cette bataille puisque nous ne connaissons ni son lieu ni l'identité précise des adversaires des Portugais⁵⁰ ; mais nous savons qu'elle se déroula en 1139, qu'Alphonse fut reçu à son retour comme ayant accompli une énorme prouesse et qu'après cette bataille il cessa de s'intituler *infans* ou *princeps* pour prendre le titre de *rex*⁵¹.

Mais le mythe s'est approprié la bataille pour lier précisément à Ourique l'origine des armoiries royales portugaises. Le Christ crucifié serait apparu dans le ciel à Alphonse, donnant le divin soutien à son armée pour vaincre cinq rois musulmans⁵² ; la première explication des armes que nous connaissons, datant de 1344, prétend que les cinq écussons symbolisent les écus portés par les cinq rois musulmans vaincus dans la bataille et qu'ils furent rangés en croix en souvenir de celle du Christ⁵³. Une autre source plus tardive associe leur nombre aux blessures reçues par le prince pendant le combat⁵⁴. Au début du XV^e siècle on racontait enfin que les écussons avaient été mis en croix par gratitude envers l'aide divine et que les besants chargeant les écussons, au nombre de trente, rappelaient les deniers reçus par Judas pour sa trahison⁵⁵.

Hervé Pinoteau a déjà publié de très importantes contributions sur ces légendes et les symbolismes qu'elles invoquent⁵⁶. Il a montré notamment l'existence de parallèles entre la légende d'Ourique et des épisodes bibliques où des rois reçoivent l'aide divine au titre de la justice de leur combat⁵⁷. Pour Alphonse, il s'agit bien sûr d'interprétations *a posteriori*, qui essaient de prouver la prédestination du prince à accomplir de hauts faits et à fonder le royaume du Portugal conformément à un plan divin⁵⁸. La légende autour d'Ourique se joint à d'autres traditions concernant le premier roi, comme celle rapportant qu'il naquit avec une paralysie aux jambes dont il guérit grâce à un miracle de la Vierge⁵⁹. Toutes doivent leur origine aux théories providentialistes construites autour de la formation du royaume portugais⁶⁰.

48. Gomes, *Introdução à sigilografia* (cité *supra*, n. 32), p. 94.

49. L. Lindley Cintra (éd.), *Crónica geral de Espanha de 1344*, t. 4, Lisboa, 1990, p. 224-225. Ce passage a été mis en valeur par Mattoso, *D. Afonso Henriques* (cité *supra*, n. 24), p. 119-121, qui développe l'hypothèse de l'acclamation par les chevaliers qui accompagnaient le prince. La même idée est défendue par M. A. Marques et J. Soalheiro, *A corte dos primeiros reis de Portugal. Afonso Henriques. Sancho I. Afonso II*, Gijón, 2009, p. 33-40.

50. Sur ce que nous savons avec certitude sur cette bataille, voir Mattoso, *D. Afonso Henriques*, (cité *supra*, n. 24), p. 114-118.

51. Mattoso, *D. Afonso Henriques* (cité *supra*, n. 24), p. 119-127.

52. Sur cette légende, voir d'A. I. Buescu : *O milagre de Ourique e a história de Portugal de Alexandre Herculano*, [s.l.], 1987 ; « A profecia que nos deu pátria : o milagre de Ourique na cultura portuguesa (séculos XV-XVIII) », dans *2º Congresso Histórico de Guimarães. Actas...*, [s.d.], Guimarães, t. 3, p. 195-211 ; « Vínculos da memória: Ourique e a fundação do reino », dans Y. Centeno (éd.), *Portugal : Mitos revisitados*, Lisboa, 1993, p. 9-50.

53. Voir, par exemple, M. L. Rosa, « O corpo do chefe guerreiro, as chagas de Cristo e a quebra dos escudos », dans *2º Congresso Histórico de Guimarães. Actas...* (cité *supra*, n. 52), t. 3, p. 88-89.

54. Il s'agit d'un sermon prononcé en France par l'évêque de Lisbonne en 1380 ; voir N. Valois, « Discours prononcé le 14 juillet 1380, en présence de Charles V par Martin, évêque de Lisbonne, ambassadeur du roi du Portugal », *BÉC*, t. 52, 1891, p. 485-516, et Rosa, « O corpo do chefe guerreiro » (cité *supra*, n. 53), p. 88.

55. Cette explication apparaît dans le *Livro dos Arautos*, de 1416 ; voir A. Nascimento, « O milagre de Ourique num texto latino-medieval de 1416 », *Revista da Faculdade de Letras de Lisboa*, t. 2, 1978, p. 365-374.

56. Voir *supra*, n. 10.

57. Pinoteau, « Nouvelles recherches » (cité *supra*, n. 10), p. 427-433.

58. Voir *supra*, n. 53.

59. Rosa, « O corpo do chefe guerreiro » (cité *supra*, n. 53), p. 103-105 ; Mattoso, *D. Afonso Henriques* (cité *supra*, n. 24), p. 25-26.

60. Sur ce sujet, voir Rosa, *ibid.*

Retournons à l'épisode où le jeune prince aurait été haussé sur son bouclier à l'issue de la bataille de 1139. Nous savons que ce rituel d'acclamation, vers la même époque, était également en usage en Navarre⁶¹. Ce ne serait donc pas une pratique isolée dans la Péninsule ibérique du XII^e siècle. En Navarre aussi, l'héraldique avait une place fondamentale dans la sigillographie royale, mais les armoiries y sont représentées au contre-sceau, et l'écu s'inscrit dans le champ d'un sceau circulaire⁶². Au Portugal, le sceau a la forme même du bouclier du roi, celui qui fut conservé au monastère de Sainte-Croix de Coimbra, suspendu au-dessus du tombeau d'Alphonse I^{er} et vénéré jusqu'au XVI^e siècle, quand son successeur Sébastien (1557-1578) décida de l'emporter avec lui en partant à la conquête d'Alcácer Quibir⁶³. La tradition raconte que ce bouclier tombait quand un monarque portugais mourait, ce qui montre bien la dévotion entretenue pour cet objet devenu une sorte de relique⁶⁴.

Ce bouclier aurait été en forme de toupie, forme que les sceaux royaux ont maintenue pendant des siècles, quand elle n'était plus utilisée, preuve de son importance symbolique⁶⁵. Sur les éléments de son décor, on a émis l'hypothèse que les écussons et leur disposition pouvaient être une stylisation de l'escarboucle du bouclier du roi⁶⁶, ce qui rapprocherait encore une fois les armoiries royales portugaises de celles de Navarre. Cette hypothèse est d'autant plus probable qu'une branche de la famille royale eut dans ses armoiries une cordelière de saint François imitant ce qui serait l'escarboucle originale, liant les cinq écussons aux besants⁶⁷. Ces derniers auraient leur origine dans les clous fixant le cuir du bouclier ; leur nombre changea au cours des siècles, jusqu'à sa fixation à un total de 25 – 5 dans chaque écusson – ou 30 – si l'écusson central est compté deux fois.

Mais la composition en croix était certainement délibérée. La croix faisait depuis longtemps partie de la symbolique des rois de la péninsule ; on la rencontre dès le début de la reconquête comme signe de la foi chrétienne opposée à l'infidélité des musulmans⁶⁸. Les comtes du Portugal, Henri et Thérèse, ainsi que leur fils Alphonse pendant la première partie de son gouvernement, utilisèrent la croix dans leurs seings de souveraineté. Alors qu'Alphonse VI de Léon et Castille, sa fille et héritière Urraca (1109-1126) et le mari de celle-ci, Raymond, utilisaient des paraphes, les comtes et le premier roi portugais créèrent des signes cruciformes, qui ne seraient pas seulement une affirmation de foi mais aussi de différence par rapport au Léon et à la Castille⁶⁹. Rien d'étonnant donc à ce que le signe de la foi chrétienne soit présent dans les armoiries royales portugaises.

Le sceau portugais peut donc être envisagé comme une représentation du bouclier du roi, signe de sa valeur en tant que guerrier, reconnu par les chevaliers qui l'avaient suivi à la bataille. Alphonse ne monta pas sur le trône par droit de succession, il avait acquis son titre grâce à ses conquêtes, à son courage, à sa lutte contre les infidèles. Le sceau reproduirait donc le symbole par

61. Mattoso, *D. Afonso Henriques* (cité *supra*, n. 24), p. 121.

62. F. Menéndez Pidal, « Los primeros sellos reales de Navarra », *Príncipe de Viana*, t. 241, 2007, p. 501-510 ; « Sellos, signos y emblemas de los reyes de Navarra, desde el Restaurador a los Teobaldos », *ibid.*, p. 555-566, et « Symbolique d'État et armoiries des royaumes espagnols », *ibid.*, p. 581-595.

63. Buescu, « A profecia que nos deu pátria » (cité *supra*, n. 52), p. 200 ; H. Pinoteau, dans ses divers travaux dédiés à ce sujet (cité *supra*, n. 10), met aussi en valeur ce parallélisme entre l'écu et le sceau royaux.

64. Rosa, « O corpo do chefe guerreiro » (cité *supra*, n. 53), p. 119 ; Mattoso, *D. Afonso Henriques* (cité *supra*, n. 24), p. 121.

65. Sur l'importance symbolique du bouclier royal, voir la belle explication de Mattoso, *ibid.*, p. 121-122.

66. Idée défendue par L. Cordeiro, *A condessa Mahaut*, Lisboa, 1899, p. 95-115 et, presque un siècle plus tard, par L. Távora (marquês de Abrantes), *Introdução ao estudo da heráldica*, Lisboa, p. 24 ; reprise par Mattoso, *D. Afonso Henriques* (cité *supra*, n. 24), p. 120-121, et Marques et Soalheiro, *A corte dos primeiros reis de Portugal* (cité *supra*, n. 49), p. 36-37.

67. Távora, *Introdução ao estudo da heráldica* (cité *supra*, n. 66) p. 24 ; Pinoteau, « Nouvelles recherches » (cité *supra*, n. 10), p. 423-424 ; A. Saraiva, M. R. Morujão et M. Seixas, « L'héraldique dans les sceaux du clergé séculier portugais (XIII^e-XV^e siècles) », dans Y. Loskoutoff (éd.), *Héraldique et numismatique (Moyen Âge-Temps Modernes) II*, Le Havre, 2014 p. 153-178.

68. Au sujet de l'utilisation de la croix en tant que symbole des rois péninsulaires voir F. Menéndez Pidal, « Símbolos de identidad de los protagonistas de la acción política : reyes, señores, concejos », dans J. I. de la Iglesia Duarte et J. L. Martín Rodríguez (éd.), *Los espacios de poder en la España medieval. XII Semana de Estudios Medievales, Nájera, 2001*, Logroño, 2002, p. 371-407.

69. Costa, « La chancellerie royale » (cité *supra*, n. 8), p. 156-157 et pl. 1, n°1-13.

excellence de sa royauté. Ses successeurs continuèrent à l'utiliser, voyant en lui la source et la légitimation de leur autorité⁷⁰.

Une question peut naturellement se poser : puisqu'on ne connaît aucun exemplaire du sceau d'Alphonse I^{er}, comment être sûr qu'il était du même type que ceux de ses successeurs ? J'en suis convaincue pour trois raisons principales :

- La tradition qui depuis toujours fait reculer au temps d'Alphonse I^{er} l'origine des armoiries royales portugaises.

- L'apposition du sceau d'Alphonse II sur les actes faux attribués à Alphonse I^{er} n'aurait eu aucun sens si le sceau du petit fils n'avait pas été semblable à celui du grand-père.

- Le fait que deux des enfants d'Alphonse I^{er} ont fait usage sur leurs sceaux des mêmes armoiries : Sanche I^{er}⁷¹ (fig. 3), son fils et successeur, ainsi que Mathilde, comtesse de Flandre par son mariage avec Philippe d'Alsace, qui portait les armes portugaises au revers de son sceau qui, lui aussi, a la particularité d'être scutiforme⁷² (fig. 2). Cette preuve décisive de l'origine des armoiries induit aussi une présomption très forte en faveur de la possession par le premier roi d'un sceau héraldique en forme d'écu⁷³.



2. Mathilde de Portugal, comtesse de Flandre, sceau biface, en 1189
Moulages – h. 84 mm - AN, Sc/F/142

5. Les trois premiers successeurs : Sanche I^{er}, Alphonse II et Sanche II

Pendant les trois règnes suivants, le sceau s'impose comme le principal procédé de validation de la chancellerie royale portugaise. Son annonce dans la corroboration des actes n'est pas obligatoire,

70. Morujão, « A sigilografia portuguesa » (cité *supra*, n. 27), p. 20.

71. Costa, « La chancellerie royale » (cité *supra*, n. 8), p. 158-159 et pl. 5, n° 2 et 3 ; Lemos, *Esfragística medieval* (cité *supra*, n. 12), p. 64-65.

72. AN, Sc/F/141 (en 1189). Sur la comtesse Mathilde, voir Cordeiro *A condessa Mahaut* (cité *supra*, n. 65), et M. Marques, « Mafalda de Mouriana (1133 ?-1158) », dans *As primeiras rainhas*, Rio de Mouro 2012, p. 72-82.

73. Cette même opinion a déjà été présentée par Pinoteau, « Un difficile problème » (cité *supra*, n. 10), p. 386-389.

cependant, ce qui nous pose des problèmes quand nous ne disposons que de copies, et celles-ci sont en grand nombre. Ainsi 70% des actes de **Sanche I^{er}**⁷⁴ ne sont connus que par des copies, ce qui signifie que nous ne savons pas s'ils portaient des sceaux. Des 71 originaux qui subsistent, la moitié a été scellée, mais 12 actes seulement conservent leurs empreintes, sur des cires de plusieurs tonalités de rouge ou de brun, presque toutes abîmées, cassées ou réduites à des fragments. Curieusement c'est le sceau le plus ancien, daté de 1187 ou 1188, qui est le mieux conservé⁷⁵ (fig. 3).



3. *Sanche I^{er}, premier type, en [1187-1188] - sceau biface (avers et revers)*
 ANTT, Sé de Coimbra, 1^a incorporação, maço 8, n^o 39

Les diplomates portugais distinguent trois types d'actes royaux au temps de Sanche I^{er} comme de ses successeurs, en se fondant sur leurs caractères externes et internes⁷⁶ :

1. Les *actes solennels*, de grandes dimensions, peuvent avoir une initiale ornée ; leur écriture est soignée et ils présentent un formulaire plus développé, avec des clauses secondaires comme l'invocation ou le préambule ; à la fin, des colonnes indiquent les noms de souscripteurs. Il y a aussi une ou plusieurs *rotas* et le sceau est pendant.

2. Les *semi-solennels* comportent les mêmes caractéristiques que les actes précédents, mais présentent normalement une mise en page moins soignée et ne comprennent pas de *rota* ; ils sont également scellés.

3. Finalement, les *actes simples* : à partir de Sanche I^{er}, ils coïncident pratiquement avec les « lettres patentes », créées pendant son règne, qui abrègent le formulaire, ne comportent ni invocation ou préambule, ni souscriptions ni *rota* ; dans ces actes, le sceau devient le seul procédé de validation.

74. Les données présentées ont comme base *Documentos de D. Sancho I* (cité *supra*, n. 7).

75. ANTT, Sé de Coimbra, 1^a incorporação, maço 8, n^o 39, de [septembre 1187-juillet 1188] ; voir la justification de la date dans Morujão, *A sé de Coimbra* (cité *supra*, n. 25), p. 116. Publié par Costa, *Album de Paleografia* (cité *supra*, n. 9), pl. 55.

76. Costa, « La chancellerie royale » (cité *supra*, n. 8), p. 153-155.

Le comte de Tovar distingue deux types différents de Sanche I^{er}⁷⁷. Jusqu'en 1202 (*fig. 3*) le sceau biface a une forme presque triangulaire, dite « en écu normand » ; le champ porte le même motif à l'avvers et au revers : les cinq écussons chargés de besants (impossible de les compter en raison de l'état de conservation des empreintes), ceux qui forment le bras de la croix mis horizontalement et pointés vers le centre. La légende, en capitales sans abréviations, gravée sur un plan moins profond, commence à l'avvers et termine au revers : / ✠ SIGILLVM DOMINI SANCII / / REGIS PORTVGALENSIS /.

Le deuxième type (*fig. 4*) présente les mêmes éléments, mais sa forme ressemble plus à celle d'une amande et les écussons sont distribués de façon plus harmonieuse et sont mieux centrés dans le champ. Les lettres de la légende varient aussi : le M de SIGILLVM, romain sur la première matrice, devient ici oncial.

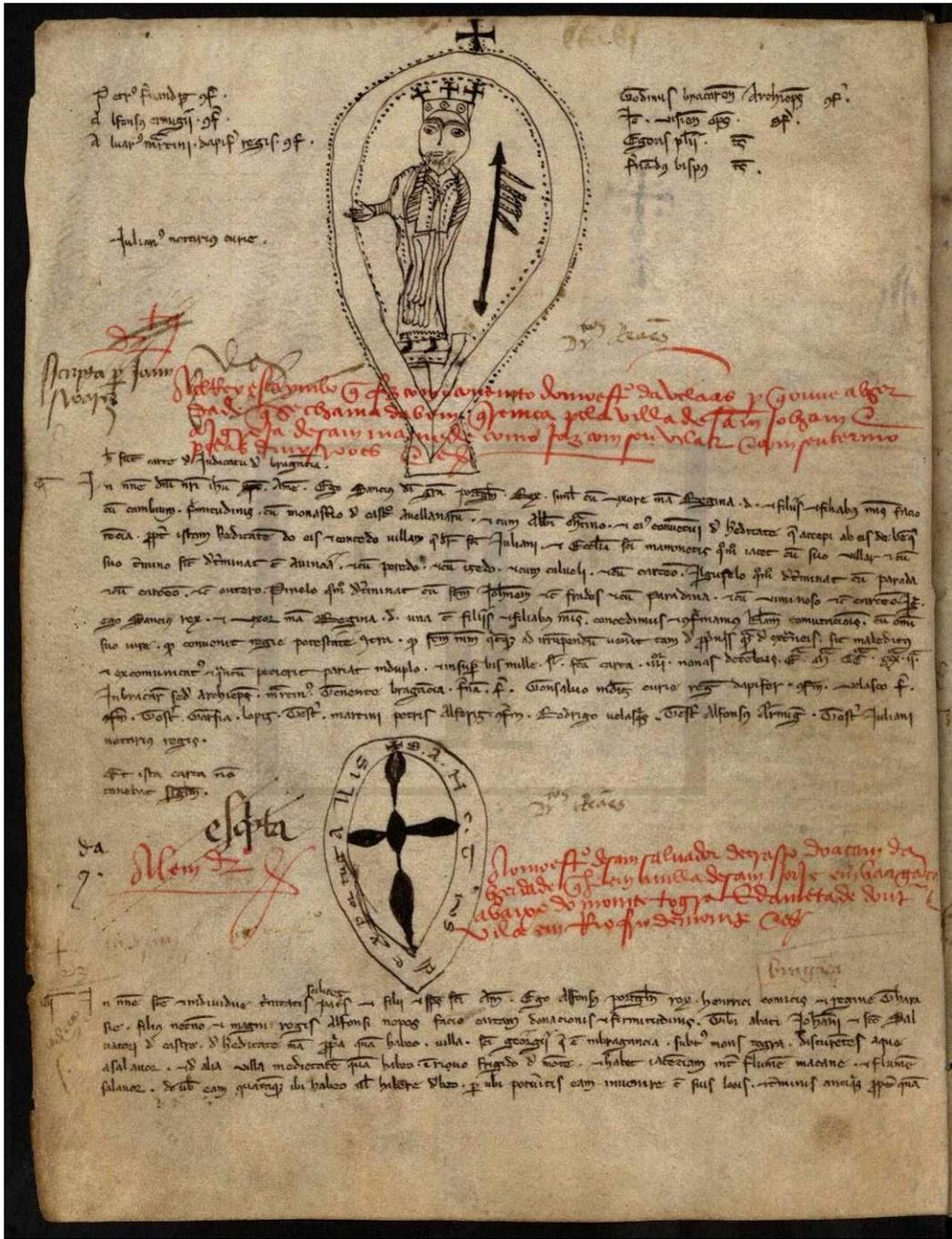


4. Sanche I^{er}, deuxième type biface, en 1207
ANTT, Sé de Viseu, Documentos Régios, maço 1, n° 8

Deux copies d'un même diplôme, l'une de la deuxième moitié du XIII^e siècle, l'autre du siècle suivant, présentent un dessin de ce qui serait un troisième sceau de Sanche I^{er}, ayant au revers l'iconographie héraldique traditionnelle, mais à l'avvers l'image du roi en pied, portant les attributs royaux⁷⁸ (*fig. 5*). Cet acte est généralement considéré comme un faux. Mais pourquoi avoir inventé un sceau ? N'oublions pas les statistiques déjà présentées : 70% des actes de ce roi ne nous sont parvenus qu'en copies et 12 sceaux seulement subsistent. Comment peut-on affirmer que ce 3^e type n'a pas existé ? Mais si l'on devait admettre son existence, où le roi a-t-il cherché l'inspiration, en dehors des effigies de majesté ou équestres, seuls modèles alors en usage dans les autres royaumes ? Une enquête approfondie sur la genèse de ces copies permettrait peut-être de résoudre ce problème.

77. Lemos, *Esfragística medieval* (cité *supra*, n. 12), p. 64-65.

78. Ce sont deux copies de la charte de *foral* octroyée à la municipalité de Penas Roias, sans date, mais qu'on peut situer entre mai et juin 1187 (voir *Documentos de D. Sancho I*, cité *supra*, n. 7, n°23, p. 36). ANTT, Gavetas, gav. 15, maço 10, n°14, et *Chancelaria de D. Afonso III*, livre 2, fol. 13v ; dessins reproduits par M. J. Branco, *D. Sancho I. O filho do Fundador*, Rio de Mouro, 2006, respectivement fig. 3a et 3b.



5. Dessin du XIV^e siècle d'un hypothétique sceau de Sanche I^{er}
 ANTT, Chancelaria de D. Afonso III, livro 2, fol. 13v

Successeur de Sanche I^{er}, **Alphonse II** n'a régné que douze ans, de 1211 à 1223⁷⁹, souffrant d'une maladie apparentée à la lèpre qui le faisait grossir (ce qui justifie son surnom, le Gras) et le mena à une mort précoce. L'autorité dont il ne put faire preuve par les faits de guerre, il l'affirma par la loi et par la force de l'écrit et s'entoura de légistes qui l'aiderent à développer une forte notion de l'État et une politique très précoce de concentration du pouvoir. Une des manifestations de cette politique est liée étroitement à la question qui nous occupe. Tous ceux qui prétendaient

79. Sur ce roi, voir la biographie de H. Vilar, *D. Afonso II : um rei sem tempo*, Rio de Mouro, 2005.

détenir des privilèges octroyés antérieurement furent contraints de les faire confirmer par le souverain : un grand nombre de chartes octroyées par son père et son grand-père fut détruit, comme nous avons déjà remarqué en parlant des originaux disparus des rois précédents, et renouvelé sous son sceau.

Sous Alphonse II, la chancellerie royale connut deux importantes innovations⁸⁰ : le début de l'enregistrement des actes expédiés et, du point de vue sigillographique, l'apparition des premières bulles de plomb. Étant donné que son chancelier était le même que celui en fonction sous le règne de son père – sa nomination datait même des dernières années du règne d'Alphonse I^{er} –, on peut se demander si ce sceau de plomb n'existait avant Alphonse II, puisqu'il commence à être employé dès son avènement.



6. Alphonse II, Sceau de plomb biface, premier type, en 1211 - avers et revers
ANTT, Mosteiro de Alcobaça, Documentos Régios, maço 1, n^o 9

La bulle était déjà utilisée par d'autres rois hispaniques. Alphonse VIII de Castille (1158-1214) a été le premier à en faire usage, la plus ancienne conservée datant de 1176⁸¹. En Aragon, Pierre II (1196-1213) l'adopte en 1210, un an avant son apparition au Portugal⁸². Le sceau de plomb semble avoir été plus commun que celui de cire, à moins que ce ne soit la plus grande résistance du plomb qui en ait permis une meilleure conservation. Mais nous ne pouvons avoir de pleine certitude sur ce point : sur un total de 111 originaux conservés, 87% ont été scellés, mais pas plus de 16% possèdent encore leur sceau⁸³.

80. Sur les pratiques de sa chancellerie, voir Santos, « A chancelaria de D. Afonso II » (cité *supra*, n. 8).

81. J. M. de Francisco Olmos et F. Novoa Portela, *Historia y evolución del sello de plomo. La colección sigilográfica del Museo Cerralbo*, [Madrid, 2008], p. 69-70. Trois de ces sceaux sont décrits par J. Menéndez Pidal, *Sellos españoles de la Edad Media*, Madrid, 1918, p. 19-21.

82. Olmos et Portela, *Historia y evolución del sello de plomo* (cité *supra*, n. 81), p. 72 et 97 ; sur les sceaux de Pierre II et les sceaux royaux aragonais en général, voir M. Serrano Coll, *La imagen figurativa del rey de Aragón en la Edad Media (Estudio)*, Thèse de doctorat, Tarragona, 2005 (dactyl.), p. 149-156. Pidal, *Sellos españoles* (cité *supra*, n. 81), p. 69-70, fait la description de cette bulle.

83. Numéros présentés par Santos, « A chancelaria de D. Afonso II » (cité *supra*, n. 8), p. 22 et 26.

La bulle d'Alphonse II est semblable au sceau en cire, avec les deux faces armoriées, et une légende qui, comme d'habitude, commence à l'avant (*Sigillum domini Alphonsi*) pour terminer au revers (*regis Portugalensis*). Le comte de Tovar a distingué l'usage de trois matrices différentes, deux pour la bulle, une pour celui de cire.



7. Alphonse II, sceau de plomb biface, deuxième type, en 1217 - avers et revers
ANTT, Sé de Coimbra, 1ª incorporação, Documentos Régios, maço 2, nº 40



8. Alphonse II, Sceau en cire, en 1215
ANTT, Sé de Coimbra, 1ª incorporação, Documentos Régios, maço 2, nº 38)

Pour le sceau de plomb, le premier type (*fig. 6*) ne servit que quelques mois au cours de l'année 1211, ayant été remplacé cette même année par un deuxième (*fig. 7*). Les principales différences entre eux concernent la légende : le première type mélange caractères romains et des lettres onciales, le deuxième n'emploie que ces dernières. Dans les formules de corroboration, ces bulles sont normalement désignées comme *plumbeum sigillum* ou *regale sigillum plumbeum* et on les trouve appendues de tous les genres d'actes, des plus solennels aux lettres patentes.

Le sceau de cire (*fig. 8*) ressemble à la première bulle, avec une légende en caractères romains. Lorsqu'il est annoncé dans la corroboration, il est simplement appelé *nostrum sigillum*, sans faire mention du matériau employé, comme cela devient la règle dans les pratiques de la chancellerie royale tout au long de la première dynastie.

À la mort prématurée d'Alphonse II, **Sanche II** (1223-1248) était encore très jeune. Il ne fut pas capable d'empêcher le royaume de tomber dans une vague de violents conflits sociaux⁸⁴, ce qui entraîna sa déposition par le pape Innocent IV comme *rex inutilis* en 1245, après le concile de



9. Sanche II, sceau de cire, en 1223

ANTT, Sé de Coimbra, 1^o incorporação, Documentos Régios, maço 2, n^o 45



10. Sanche II, sceau biface appendu à son testament, en 1248 - avers et revers

ANTT, Mosteiro de Alcobça, Documentos Régios, maço 1, n^o 25

84. Sur Sanche II, voir sa récente biographie, écrite par H. Fernandes, *D. Sancho II : tragédia*, Rio de Mouro, 2006, ainsi que Bernardino, *Sancius Secundus* (cité *supra*, n. 7).

Lyon où l'empereur Frédéric II fut aussi déposé⁸⁵. La situation de désorganisation du royaume ne fut pas sans impact sur la chancellerie royale et l'usage du sceau de plomb est abandonné. Un quart seulement, environ, des 98 documents qui nous sont parvenus comportent l'annonce du scellage, bien que le sceau soit présent dans un nombre beaucoup plus grand de chartes⁸⁶.

Il ne subsiste pas plus de 6 empreintes de Sanche II, de cire rouge ou brune, toutes en mauvais état⁸⁷ (fig. 9). Le type montre quelques différences par rapport au modèle antérieur : les écussons sont devenus plus plats et ont perdu la forme d'écu normand, devenant plus arrondis dans leur partie inférieure. Les besants, moins nombreux, sont plus soigneusement rangés. La légende, en revanche, conserve les caractères romains.

Le sceau du dernier acte de Sanche II – le testament établi pendant son exil à Tolède – semble avoir été gravé à partir d'une autre matrice (fig. 10), plus proche de celles des rois antérieurs en ce qui concerne la forme des écussons, plus saillants et pointus.

6. Les mutations d'Alphonse III et les derniers sceaux de la dynastie

Après la déposition de Sanche II, le trône portugais fut confié à Alphonse, comte de Boulogne-sur-Mer, son frère cadet (futur **Alphonse III**). Élevé à la cour de France auprès de sa tante Blanche de Castille, sœur de sa mère Urraca⁸⁸, il était devenu comte de Boulogne par son mariage avec l'héritière de ce comté, Mathilde de Dammartin, et avait gagné une réputation de vaillant chevalier. Son sceau comtal, rond, de type équestre, dont une bonne empreinte est conservée aux Archives nationales de France (fig. 11)⁸⁹ montre le prince portant un écu parti de châteaux – venant de son grand-père maternel, Alphonse VIII de Castille, qui avait adopté pour armoiries le château, dorénavant emblème parlant du royaume⁹⁰ – et de Dammartin, « augmentées » de fleurs de lis en hommage aux Capétiens (la combinaison en « parti » est inversée sur la housse du cheval). Le comte de Boulogne a intégré les châteaux dans ses armoiries tout comme d'autres petits-fils du roi castillan (à l'exception bien sûr des aînés comme Louis IX de France ou Sanche II du Portugal qui, comme successeurs du trône dynastique, ont pris les armes pleines)⁹¹. Mais, s'il se qualifie bien de « fils du roi du Portugal », pourquoi donc ne présente-t-il pas les écussons aux besants ? Nous avons déjà vu le cas de Mathilde, comtesse de Flandre, qui portait au revers de son sceau les armes héritées de son père. En revanche Ferrand, fils de Sanche I^{er}, comte de Flandre et de Hainaut par son mariage avec Jeanne de Constantinople, n'a pas intégré les armoiries portugaises dans les siennes⁹² (fig. 12). Pour comprendre ces pratiques étranges, nous manquons encore d'études sur les armoiries des princes issus de la maison du Portugal, notamment à l'extérieur du royaume.

De retour au Portugal, Alphonse devint roi après une guerre civile et la mort en exil de son frère. Pendant son règne (1248-1279), le royaume connut beaucoup de changements⁹³. En ce qui concerne la sigillographie et l'héraldique royales, Alphonse III fut un grand innovateur. C'est lui qui ajouta aux écussons en sautoir une bordure de châteaux, qui fera désormais partie des armes portugaises. Longtemps interprétée comme symbole de la conquête de l'Algarve qu'il acheva, la présence de ces châteaux, nous l'avons vu, est déjà attestée dans ses armoiries antérieures : leur introduction dans les armoiries royales constitue une forme de brisure des armoiries paternelles. Il

85. Voir aussi, sur ce sujet, J. Varandas, « *Bonus rex* » ou « *rex inutilis* » : *as periferias e o centro: redes de poder no reinado de D. Sancho II*, Thèse de doctorat en histoire, Lisboa, 2004 (dactyl.).

86. Données obtenues à partir de Lemos, *Esfragística* (cité *supra*, n. 12), p. 65-66 et Bernardino, *Sancius Secundus* (cité *supra*, n. 7).

87. Bernardino, *ibid.*, p. 124-133.

88. Sur Alphonse III, voir surtout sa biographie par L. Ventura, *D. Afonso III*, Rio de Mouro, 2006. Sa présence à la cour française fut pour la première fois étudiée par S. Corbin, « Notes sur le séjour et le mariage d'Alphonse III de Portugal à la cour de France », *Bulletin des études portugaises*, t. 10/1, 1945, p. 159-166.

89. AN, Sc/D/1063 (en 1241).

90. Menéndez Pidal, « Symbolique d'État et armoiries... » (cité *supra*, n. 62), p. 582-583.

91. H. Pinoteau, « À propos des armes d'Alphonse de Portugal, comte de Boulogne », dans ses *Cinq études d'héraldique et de symbolique étatique*, Paris, 2006, p. 9-41, et Seixas, « El simbolismo del territorio » (cité *supra*, n. 10), p. 290-295.

92. Sur ce prince, voir I. R. Dias, « Fernando de Portugal, conde da Flandres », dans A. S. Laranjinha et J. C. Ribeiro Miranda (éd.), *Modelo : actas do V Colóquio da secção portuguesa da Associação hispânica de literatura medieval*, Porto, 2005, p. 173-178. Sceau de Ferrand : AN, Sc/D/621-621^{bis}, en 1226, avec le lion de Flandre à l'avant et le chevronné de Hainaut au contre-sceau ; autre empreinte de 1228, AM Douai, AA 4.

93. Ventura, *D. Afonso III* (cité *supra*, n. 90).



11. *Alphonse, comte de Boulogne, en 1241*
Moulage, Ø 85 mm - AN, Sc/D/1063



12. *Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut, 1226*
Moulage, Ø 77 mm - AN, Sc/D/621

changea également la forme du sceau en plomb et créa, de plus, un nouveau type de sceau où, sur l'avvers, le roi est représenté à cheval, les éléments héraldiques occupant le revers.

Pour étudier les pratiques de la chancellerie de ce roi, nous ne disposons que de l'édition des livres d'enregistrement de ses actes⁹⁴, qui ne furent élaborés qu'à partir du début des années 1250. Ces registres n'incluent donc pas le début du règne, pendant lequel Alphonse III s'intitulait seulement « défenseur du royaume ». Nous n'avons pu examiner aucune des chartes octroyées dans cette période intermédiaire et ne connaissons rien du sceau alors utilisé. De plus, les registres ne contiennent pas tous les actes du roi, dont la clause de corroboration reste fidèle à la tradition et ne mentionnent pas systématiquement l'apposition du sceau. Quand cette mention est exprimée, elle ne dit pas quel était le sceau employé, sauf, parfois, en ce qui concerne la bulle ; les autres sceaux, en de rares occasions, sont indiqués simplement comme *meum sigillum*. Mais aucun des documents copiés dans les registres ne mentionne le sceau équestre.

Des 35 chartes d'Alphonse III conservées dans les archives de la cathédrale de Coimbra, 10 ne nous sont parvenues que sous la forme de copies. Lorsqu'il s'agit de copies *in publicam formam*, elles indiquent en général la présence du sceau et peuvent exceptionnellement le décrire, indiquant par exemple que la charte était scellée « du vrai sceau [du roi] aux écussons, en cire rouge »⁹⁵. Les 25 originaux ne fournissent qu'un nombre limité d'empreintes, toutes en cire et incomplètes (*fig. 13*) mais permettant de reconstituer l'intégralité du type. Les cinq écussons sont étroits et pointus et sont placés dans la partie supérieure du champ, plus large. Une bordure de dix châteaux les entoure, séparée des écussons et de la légende par un filet greneté. Les deux faces du sceau pour la première fois sont identiques, la même légende se répétant de chaque côté : / ✠ S : ALFONSI : REGIS : PORTVGALIE : ET : COMITIS : BOLONIE : /. Après la conquête de l'Algarve et le traité conclu en 1267 avec le roi Alphonse X de Castille, qui entérina la soumission au Portugal du nouveau royaume⁹⁶, la titulature d'Alphonse III devient, sur chaque face du sceau de cire :



13. Alphonse III, premier type, en 1265

ANTT, Sé de Coimbra, 1^a incorporação, Documentos Régios, maço 2, n^o 61

94. Par Ventura et Oliveira, *Chancelaria de D. Afonso III* (cité *supra*, n. 6).

95. C'est le cas du diplôme du 2 mars [1256], Lisbonne, connu par une copie notariale de novembre 1404 (ANTT, Sé de Coimbra, 1^a incorporação, Documentos régios, maço 2, n^o 50).

96. Par le traité de Badajoz, du 16 février 1267. Sur la question de l'Algarve et les prétentions portugaises et castillanes sur ce territoire, voir Ventura, *D. Afonso III* (cité *supra*, n. 90), p. 138-148.



14. Alphonse III, deuxième type, en 1269
ANTT, Sé de Coimbra, 1^a incorporação, Documentos Régios, maço 2, n^o 64



15. Alphonse III, Sceau de plomb, en 1271
ANTT, Mosteiro de Alcobça, Documentos Régios, maço 2, n^o 6

/ ✕ S D(om)NI ALFONSI REGIS PORTVGALIE ET ALGARBII / (fig. 14). Entretemps le roi avait cessé d'être comte de Boulogne, à la suite de la mort de sa première femme.

Le sceau en plomb subit une profonde modification sous Alphonse III en prenant la forme circulaire. Nous ne connaissons pour le moment qu'un seul type (fig. 15), qui présente au centre les cinq écussons, plus larges et arrondis que ceux des sceaux en cire, avec, tout autour, la bordure de douze châteaux. La légende est la même dans les deux faces du sceau : / S : ALFONSI : III : REGIS : PORTVGALIE : / D'après les exemplaires observés, il ne semble pas que la légende ait été modifiée après l'annexion de l'Algarve, mais cela reste encore à confirmer.

Nous ne parvenons pas à comprendre, par les registres et les sources originales déjà repérées, quels étaient les critères pour l'emploi de la bulle. Quelques chartes plus élaborées, de valeur perpétuelle, comme celles établissant les droits des municipalités ou confirmant privilèges et donations, qu'on s'attendrait à voir scellées du sceau de plomb, plus durable, ont reçu celui de cire⁹⁷. Mais il y avait bien, à l'époque, la notion que les deux sceaux étaient de valeur différente, car en 1271 le maître de l'ordre militaire d'Avis demanda au roi qu'une charte qui avait reçu le *sigillum cereum* soit refaite et scellée avec le *sigillum plumbeum*⁹⁸.

Cette nouvelle forme de la bulle continuera d'être utilisée par tous les rois de la première dynastie après Alphonse III avec les mêmes caractéristiques : les deux faces identiques, la bordure de douze châteaux, la titulature de roi du Portugal et de l'Algarve.

La principale innovation sigillographique du règne d'Alphonse III est l'introduction d'un grand sceau équestre, dont nous ne connaissons pour le moment qu'un seul exemplaire mutilé, daté de 1263⁹⁹ (fig. 16). À l'avant, on voit le roi à cheval tourné vers la droite, brandissant une épée et portant un écu de forme péninsulaire (avec la pointe arrondie), orné des armes royales, également présentes sur la housse du cheval. De la légende, presque totalement détruite, il ne reste que le début : / S ALFO(ysi) /. Au revers, l'écu aux armes remplit tout le champ et affecte aussi la forme péninsulaire ; seules subsistent les dernières lettres de la légende et une croisette : / [PORTVGAL]IE ✕ /. Au sommet est sertie une gemme gravée antique : d'autres gemmes devaient se trouver en bas et de chaque côté, indiquant les points cardinaux, et ce sur les deux faces, comme dans les sceaux équestres des successeurs d'Alphonse III.

Ce sceau constitue une nouveauté totale dans la sigillographie royale portugaise. Caetano de Sousa ne le connaissait pas, et il est très rarement reproduit ou mentionné¹⁰⁰. Nous ne savons pas quelles étaient ses dimensions, mais à en juger par la taille des sceaux du même genre de ses successeurs il devait avoir entre 9 et 10 cm de diamètre. Quand est-il apparu ? À quels documents était-il appendu ? Sans une étude systématique des originaux, nous ne pouvons pas le savoir. Mais nous pouvons être certains que l'inspiration de ce sceau venait du roi de Castille Alphonse X le Sage (1252-1284), qui avait créé ce modèle sur son grand sceau¹⁰¹ et dont la fille naturelle, Béatrice, fut la deuxième épouse d'Alphonse III¹⁰². Comme reine du Portugal, Béatrice eut un sceau

97. Par exemple, *Chancelaria de D. Afonso III*, livro 1, vol. 1, actes n° 42-43, 58, 61 à 66, 73-74 (s'agissant de copies, nous considérons que l'annonce *meum sigillum* se rapporte à des sceaux de cire).

98. ANTT, Ordem de Avis, maço 2, n° 83, du 5 nov. 1271 ; cité par Gomes, *Introdução à sigilografia* (cité *supra*, n. 32), p. 95.

99. Sceau reproduit par J. F. Vaz, *Numária medieval portuguesa : 1128-1383*, Lisboa, 1960, t. 1, fig. 28 et par Gomes, *Introdução à sigilografia* (cité *supra*, n. 32), p. 233.

100. Par exemple, il n'est pas mentionné par F. Menéndez Pidal, M. Ramos Aquirre et E. Olza Eguiraun, *Sellos medievales de Navarra. Estudio y corpus descriptivo*, Pamplona, 1995, p. 45-46.

101. Une belle empreinte de ce sceau, en 1255, est conservée à Paris aux AN (Sc/D/11247-11247^{bis}, en 1255) ; moulage reproduit par A. Baudin, *Emblématique et pouvoir en Champagne. Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage (fin XI^e-début du XIV^e siècle)*, Langres, 2012, p. IV, fig. 9-10.

102. Sur Béatrice, voir A. R. Oliveira, « Beatriz Afonso (1244-1300) », dans *As primeiras rainhas*, Rio de Mouro, 2012, p. 383-480.



16. *Alphonse III, grand sceau équestre, en 1263*
D'après J. F. Vaz, *Numária medieval portuguesa. 1128-1383*, [Lisbonne], 1960, t. 1, fig. 28.



17a. *Béatrice, reine du Portugal, femme d'Alphonse III, 1300 - Avers*
ANTI, Mosteiro de Alcobaça, 2ª incorporação, maço 4, nº 117



17b. Béatrice, reine du Portugal, femme d'Alphonse III, 1300 - Revers
ANTT, Mosteiro de Alcobaça, *ibidem*

imité de celui de son père¹⁰³ (fig. 17) : biface, montrant à l'avert la reine à cheval, au revers les armes écartelées de son père et de son mari et, sur chaque face, quatre intailles serties à la place des points cardinaux. L'influence du roi castillan, par l'intermédiaire de Béatrice, est indubitable, même si nous devons aussi tenir en compte les larges années vécues par Alphonse en France et sa familiarité avec les pratiques sigillographiques d'outre-Pyrénées, notamment avec le sceaux de type équestre (qu'il adopta comme comte de Boulogne, nous l'avons vu) et l'emploi de gemmes antiques, « phénomène de mode » à l'époque, preuve de raffinement et de richesse, présent aussi, par exemple, dans les sceaux des comtes de Champagne¹⁰⁴.

Nos connaissances sur l'usage du sceau équestre à partir d'Alphonse III restent limitées. Son fils **Denis** (1279-1325)¹⁰⁵ ainsi que son petit-fils **Alphonse IV** (1325-1357)¹⁰⁶ possédèrent des matrices très semblables. La plus grande différence est la position du chevalier, tourné à gauche. Les intailles antiques interrompant la légende sont aussi présentes à la même place. Douët d'Arcq, qui a fait le moulage des meilleures empreintes connues jusqu'au présent, a souligné la faible qualité d'impression des gemmes, qu'il est difficile de décrire¹⁰⁷. Étaient-ce les mêmes qui étaient transmises de père à fils ? Et pourquoi ces empreintes sont-elles conservées en si peu d'exemplaires ?

103. M. H. Coelho, *D. João I, o que re-colheu Boa Memória*, Rio de Mouro, 2005, fig. 4, identifie par erreur ce sceau comme étant celui d'une autre Béatrice, la fille du roi Ferdinand I^{er}. Le sceau de la reine Béatrice a été étudié du point de vue de la représentation de la royauté féminine par C. V. Fernandes, *Poder e representação. Iconologia da família real portuguesa. Primeira dinastia. Séculos XII-XIV*, thèse de doctorat, histoire de l'art, Lisboa, 2004 (dactyl.), p. 521-522, et plus récemment par M. R. Morujão, « A imagem do poder no feminino : selos de rainhas portuguesas da Idade Média », dans M. García-Fernández et S. Cernadas Martínez (éd.), *Reginae Iberiae. El poder regio femenino en los reinos medievales peninsulares*, Santiago de Compostela, 2015, p. 89-110.

104. Sur les gemmes antiques dans les sceaux médiévaux : Chassel, « De la diplomatie à la glyptique », p. 43-53. Sur la vogue des intailles sur les sceaux et le rôle du roi de Navarre et comte de Champagne Thibaud IV dans sa diffusion : Baudin, *Emblématique et pouvoir en Champagne* (cité *supra*, n. 104), p. 115-125, qui pense que le sceau d'Alphonse X a certainement été influencé par les pratiques champenoise. Voir aussi L. Macé, « Matrice. L'intaille et le sceau : la question du modèle dans la pratique sigillaire médiévale », *Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, n° 37, p. 211-220.

105. Sur Denis et son règne, voir J. Pizarro, *D. Dinis*, Rio de Mouro, 2005.

106. Sur Alphonse IV, voir B. V. Sousa, *D. Afonso IV : 1291-1357*, Rio de Mouro, 2005.

107. AN, Sc/D/11576 et 11577.

Quelles chartes devaient-elles authentifier ? La charte de Denis aux Archives nationales à Paris est un *vidimus* de 1318¹⁰⁸ (fig. 18) ; une autre, dont le sceau est très abîmé, est conservée à Coimbra et valide la charte de fondation de l'université portugaise en 1290¹⁰⁹ (fig. 21)



18. Denis, grand sceau équestre biface, en 1318
Moulages, Ø 95 mm - AN, Sc/D/11576- D11576^{bis}

108. AN, Sc/D/11576.

109. Sur ce document et son sceau, voir A. Vasconcelos, *O diploma dionisiano da fundação primitiva da universidade portuguesa (1 de Março de 1290)*, 2^e éd., Coimbra, 1990.

Quant à Alphonse IV, les mêmes Archives nationales conservent un sceau de 1325, la première année de son règne, appendu à une procuration donnée à l'effet de recouvrer une somme d'argent prêtée par feu le roi Denis¹¹⁰.



19. Alphonse IV, grand sceau équestre biface, en 1325
Moulages, Ø 100 mm - AN, Sc/D/11577-11577^{bis}

110. AN, J 597, n°3, le 18 mars 1325 (AN, Sc/D/11577). Sousa, *História genealógica* (cité *supra*, n. 2), t. 4, p. 25-26 et pl. XXIX, présente le dessin d'un autre exemplaire de ce sceau équestre.

Pierre I^{er} (1357-1367) possédait sûrement aussi un sceau équestre¹¹¹, mais nous ne connaissons aucun exemplaire ni même une mention à son sujet. Le sceau de son fils **Ferdinand I^{er}** (1367-1383)¹¹² nous est connu grâce à une empreinte conservée au Public Record Office à Londres, sur la procuration nommant l'ambassadeur portugais auprès du duc de Lancastre en 1372¹¹³ (fig. 20). La composition de ce sceau n'a plus d'intailles antiques et le chevalier est à nouveau tourné à droite ; la gravure fait preuve d'un réalisme et d'une souplesse qui contrastent avec le caractère hiératique et figé des sceaux de ses prédécesseurs.



20. Ferdinand I^{er}, grand sceau équestre biface, en 1372

UK National Archives, SC 13/H59

D'après J. F. Vaz, *Numária medieval portuguesa. 1128-1383*, [Lisbonne], 1960, t. 1, fig. 40

Denis et les autres rois portugais jusqu'en 1383 ont donc maintenu les changements sigillographiques introduits par Alphonse III. La seule innovation, introduite pendant le règne de son fils, est un sceau en plaquage au dos d'un acte¹¹⁴. Aucun autre original comportant un pareil mode de scellement ne nous est parvenu jusqu'au règne de Ferdinand I^{er}. De celui-ci, en revanche, il nous reste deux actes scellés d'un sceau de ce type, rond et héraldique, dont la légende est hélas illisible. Une bonne partie des chartes ainsi authentifiées était sans doute écrite sur papier, ce qui pourrait expliquer qu'elles n'aient pas survécu.

Le règne d'Alphonse III constitue, comme nous venons de voir, une étape importante du point de vue de la sigillographie royale portugaise, un temps d'innovation et réorganisation dont les principes restent en vigueur pendant les règnes suivants. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres Alphonse se montre, contrairement à son frère, un *rex utilis*. Il fait cesser les conflits permanents du temps de Sanche II, s'entoure d'une nouvelle noblesse, pardonne et réintègre beaucoup de partisans de Sanche II qui deviennent alors ses fidèles vassaux. Il poursuit la politique de centralisation du pouvoir royal menée déjà par son père et fait reconnaître son autorité dans de nombreux domaines. Le notariat public, créé par Alphonse II, qui avait connu un fort recul sous Sanche II, est rétabli dans toutes les localités du royaume, les notaires devenant des agents du roi¹¹⁵. Il met fin à la reconquête et réussit à intégrer l'Algarve dans ses domaines. Ses sceaux, surtout celui de type équestre, montrent bien la valeur accordée à l'image de la royauté. À la fois héritier de la tradition et innovateur, sensible aussi à l'exemple de son beau-père Alphonse X de

111. Sur ce roi, voir C. Pimenta, *D. Pedro I*, Rio de Mouro, 2005.

112. Sur ce roi, voir R. Gomes, *D. Fernando*, Rio de Mouro, 2005.

113. Reproduit par Vaz, *Numária medieval portuguesa* (cité *supra*, n. 99), t. 1, fig. 40 et, à partir de cet ouvrage, par Gomes, *Introdução à sigilografia* (cité *supra*, n. 32), p. 239.

114. Voir Gomes, *ibid.*, p. 92.

115. Sur les premiers temps du notariat public, voir B. S. Nogueira, *Tabelionado e instrumento público em Portugal : génese e implantação (1212-1279)*, Lisboa, 2008.

Castille, il modernise l'image même du pouvoir royal en même temps qu'il modernise le pays et son gouvernement.

*
* *

Tableau : Les rois du Portugal (première dynastie)

Rois	Dates de règne
Alphonse I ^{er}	1128-1185
Sanche I ^{er}	1185-1211
Alphonse II	1211-1223
Sanche II	1223-1248
Alphonse III	1248-1279
Denis	1279-1325
Alphonse IV	1325-1357
Pierre I ^{er}	1357-1367
Ferdinand I ^{er}	1367-1383



21. Le sceau du roi Denis appendu à la charte de fondation de l'université de Coimbra, 1290
Arquivo da Universidade de Coimbra, Cofre